



# Relever les défis d'aujourd'hui ensemble : La corruption dans l'éducation

## ” FAITS ET CHIFFRES

La corruption dans l'éducation est impossible à quantifier de manière précise car elle revêt un très grand nombre de formes, parfois opaques.

Toutefois, selon une récente étude évaluant sa perception\* par le grand public, 34 % des Européens, en moyenne, estiment que leur système éducatif national est corrompu. Il existe cependant d'importantes différences nationales puisque, selon les pays, les résultats varient de 6 % à 72 %.

\* Source : Baromètre mondial de la corruption 2013 de Transparency International  
[www.transparency.org/gcb2013/report/](http://www.transparency.org/gcb2013/report/)

## QU'EST-CE QUE LA CORRUPTION DANS L'ÉDUCATION ?

— Aucun pays européen n'est exempt de corruption dans l'éducation et la corruption existe à tous les niveaux du système éducatif.

— La corruption dans l'éducation couvre le fait d'obliger certains groupes à payer plus pour accéder à des établissements scolaires ordinaires ; de réserver l'enseignement des matières obligatoires aux cours privés ; de ne déclarer reçus que des étudiants ayant payé pour des cours supplémentaires ; les établissements et les enseignants fantômes ; les examens truqués ; le harcèlement et l'exploitation sexuels ; la délivrance de faux diplômes à des médecins et à des ingénieurs, qui mettent en danger la vie d'autrui ; le détournement de fonds et le népotisme.



►►► <http://www.coe.int/education>

— Certaines questions concernent plus particulièrement l'enseignement supérieur : le plagiat, l'achat de travaux de recherche tout prêts et les « usines à diplômes » qui vendent de faux titres universitaires.

— La corruption détruit l'égalité des chances et sape les droits de l'homme, en particulier le droit de tout enfant à l'éducation.

— Elle fait croire aux enfants que ces pratiques sont normales et acceptables, que tricher est profitable et que le succès est déterminé par l'argent plutôt que par le mérite et les résultats obtenus.

— Elle mine la confiance du public dans nos institutions et, *in fine*, la démocratie elle-même.

## QUE PEUT-ON FAIRE ?

— Nous avons besoin d'un changement de culture en Europe. La corruption ne peut être éliminée que si tous les acteurs du système éducatif, des enseignants aux parents et aux élèves, adoptent les plus hautes normes éthiques.

— La Plateforme paneuropéenne du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) a été créée pour recueillir les meilleures pratiques sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation, et diffuser ces informations grâce à des stages de formation, des outils et un site web.

— La plateforme entend lutter en particulier contre la fraude dans l'éducation, en commençant par le plagiat et les « usines à diplômes », et élaborer des lignes directrices éthiques pour tous les acteurs de l'éducation. L'honnêteté est érigée en valeur clé dans les lignes directrices.

— La plateforme complète les travaux de longue date du Conseil de l'Europe sur l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté, et sur la gestion démocratique des établissements scolaires, des universités et des milieux d'apprentissage non formels.

— Le Conseil de l'Europe dispose de mécanismes juridiques pour lutter contre la corruption, mais l'importance qu'il accorde à la déontologie et au changement des attitudes est essentielle, car les lois ne peuvent, à elles seules, régler les problèmes de fond.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

## PROJETS ET DOCUMENTATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

### Deux projets conjoints Conseil de l'Europe/ Union européenne concernant la corruption dans l'éducation :

■ *Le projet contre la corruption en Albanie (PACA) (2009-2012)* sur l'amélioration de la transparence, la responsabilisation et la participation sociale dans le système éducatif;

■ *Le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption dans l'enseignement supérieur en Arménie (2015-2017).*

### Les documents du Conseil de l'Europe de référence pour le projet comprennent :

■ *Pour une gouvernance démocratique de l'école* – manuel destiné aux chefs d'établissement, leur expliquant comment faire en sorte que les valeurs démocratiques et les droits de l'homme imprègnent tous les secteurs de la vie scolaire.

■ *L'éducation contre la corruption* – manuel destiné aux professeurs des établissements d'enseignement primaire et secondaire albanais (projet PACA).

■ *Enseigner les sujets controversés par l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme* – guide visant à aider les enseignants à encourager les élèves à discuter de la corruption dans un environnement sûr, de manière à ce qu'ils puissent se faire leur propre opinion fondée sur la raison, des données fiables et les normes en matière de droits de l'homme. La corruption est une question controversée dans certains pays européens.

■ *Le Code de déontologie des professeurs de l'enseignement public et privé préuniversitaire* vise à aider les enseignants à créer un cadre stimulant pour les élèves et à prendre des décisions éclairées lorsqu'ils se trouvent face à des dilemmes éthiques (projet PACA).



▶▶▶ <http://www.coe.int/education>

## NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE

### Recommandations et résolution du Comité des Ministres sur la transparence, l'éthique et l'intégrité :

■ CM/Rec(2014)7 sur la protection des lanceurs d'alerte ;

■ CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité définit l'éducation de qualité comme étant, entre autres, « exempte de corruption » ;

■ CM/Rec(2012)7 relative à la responsabilité des pouvoirs publics concernant la liberté universitaire et l'autonomie des établissements ;

■ CM/Rec(2000)10 sur les codes de conduite pour les agents publics ;

■ CM/Res(1997)24 portant sur les vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption.

### Principes, instruments et normes juridiques destinés à combattre la corruption :

■ La Convention pénale sur la corruption (STE n° 173) et son Protocole additionnel (STE n° 191) fixent les normes communes en cas de délit de corruption ;

■ La Convention civile sur la corruption (STE n° 174).

## SITES WEB DU CONSEIL DE L'EUROPE

■ La Plateforme paneuropéenne sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) :

[www.coe.int/etined](http://www.coe.int/etined)

■ Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) veille à la conformité des Etats avec les normes anticorruption :

[www.coe.int/greco](http://www.coe.int/greco)

■ La plateforme anticorruption de l'Assemblée parlementaire :

[www.website-pace.net/web/apce/anti-corruption-platform](http://www.website-pace.net/web/apce/anti-corruption-platform)

■ Action contre la corruption (Conseil de l'Europe) :

<http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/corruption>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE